



Donation D'un % d'un terrain

Par ManuTchao84

Bonjour,

J'ai donné 20% de mon bien immobilier à ma partenaire de PACS,
J'ai une copie de l'acte qu'on a signé pour cette donation, il y a marqué que je suis sans profession alors que j'ai une profession depuis plusieurs années.

Est ce que ça peut encourir sur la bonne validité de la donation ?

Merci d'avance.

Par isernon

bonjour,

lorsque vous avez signé cet acte de donation, vous n'avez pas lu que vous étiez mentionné sans profession ?

cela ne rend pas nulle cette donation.

salutations

Par ManuTchao84

Non, on a pas fait attention lors de la signature. C'est en recevant la copie de l'acte que je m'en suis rendu compte.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Posez la question au notaire qui a rédigé l'acte.

Il est étonnant qu'il n'y ait pas eu de lecture juste avant la signature pour tout vérifier.

Le fait d'être noté "sans profession" ne veut pas dire "sans emploi" et inversement. De plus c'est une situation qui peut changer au cours de la vie.

Par Rambotte

Et c'est de toute façon sans conséquence sur la validité de la donation.